Conditions Générales de Vente

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent la vente des prestations figurant sur le site internet www.weeknd.fr et les applications mobiles associées, proposées par la société Week&, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé : 7 chemin des cailloux, 87170 Isle, enregistrée au RCS de Limoges sous le numéro 981928906, immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM087250001.
Conformément aux dispositions de l'article L 211-18 du Code du Tourisme, Week& est titulaire d'un contrat de garantie financière de la totalité des fonds déposés auprès de l'UNAT, 8, rue César Franck, 75015 PARIS, et d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle N°RCPH278387256, souscrite auprès d'ORUS, SAS dont le siège social est 14, avenue du Général de Gaulle, 94160 Saint-Mandé, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 899 793 632, Inscrite à l'ORIAS sous le numéro 21006562 et soumise au contrôle de l'ACPR.

Les Conditions Générales de Vente définissent les conditions d'achat de prestations touristiques figurant sur le Site. Elles sont portées à la connaissance du Membre avant tout engagement de sa part et constituent une partie de l'information préalable visée à l'article R 211-4 du Code du Tourisme, outre les fiches descriptives des Prestations et dans certains cas, les conditions particulières de paiement et d'annulation notamment, spécifiques à certains produits et prestations. Dans cette dernière hypothèse, les conditions spécifiques signalées sur le descriptif du produit prévaudront sur le texte des présentes Conditions Générales de Vente.
L'information préalable peut être modifiée après publication sur le Site et consultation par les Membres, notamment quant au prix, aux conditions d'annulation, aux conditions de transport et au déroulement du séjour et de l'hébergement.
En validant son contrat, le Membre reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente, téléchargeables ou imprimables grâce à un lien dédié, ainsi que des descriptifs plus spécifiques des Prestations choisies sur le Site. Les présentes Conditions Générales de Vente sont à jour dès leur publication en ligne et annulent et remplacent toute version antérieure.

Dans ces Conditions :
Partenaire : désigne le prestataire sélectionné par Week& qui fournit la prestation auprès du Client.

Contenu : désigne l'ensemble des textes, descriptions, avis, photographies, images, vidéos, logiciels et autres contenus soumis à notre Service.

Produit : désigne les séjours et les forfaits touristiques recommandés par Week& chez l'un des Partenaires sélectionnés.

Bénéficiaire : désigne la personne qui bénéficiera du séjour ou du forfait touristique.

Membre/Client/utilisateur : désigne toute personne physique majeure et capable, disposant d'un compte sur le Site, et utilisant le Site ou le centre d'appel dédié afin d'acheter les prestations proposées par Week&. Étant entendu que le Membre/Client/utilisateur peut ou non être le Bénéficiaire de la prestation selon qu'il bénéficiera personnellement du séjour ou du forfait touristique ou qu'il en fera bénéficier une autre personne.

Partie(s) : désigne Week& et/ou le Client

Site : désigne le site www.weeknd.fr

Commande : désigne toute réservation effectuée par le Membre sur le Site ou par téléphone, au numéro dédié à la réservation.

Descriptif : désigne les fiches descriptives figurant sur le Site.

Article 1 – Engagements du Membre

Le Membre garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies par lui en son nom et au nom et pour le compte de tous les bénéficiaires des prestations commandées sur le Site et dont il est le mandataire (les « Bénéficiaires »), auxquels les présentes Conditions Générales de Vente sont opposables dans leur intégralité.
La responsabilité de Week& ne pourra être recherchée en aucune manière si les informations transmises par le Membre au moment de son inscription et/ou de sa commande (nom, coordonnées postales, email, téléphone, etc.) sont fausses ou erronées. Il est précisé que les noms et prénoms renseignés par le Membre au moment de son inscription et figurant dans son espace « Mon compte » (informations personnelles) sont automatiquement reportées dans les informations relatives aux passagers lors de la commande d'un séjour : il appartient au Membre de vérifier à chaque commande que les informations relatives aux passagers sont correctes et le cas échéant de modifier celles-ci.
Le Membre s'engage à préserver la confidentialité de ses identifiants de connexion et à ne les communiquer en aucune manière à un tiers. Week& ne pourra être tenue pour responsable d'une utilisation frauduleuse ou malveillante de son compte, sauf à prouver que ladite utilisation ne résulte d'aucune faute ou négligence de sa part.
Week& se réserve le droit à tout moment de ne pas contracter avec un Membre s'il s'avérait que ce dernier utilisait frauduleusement le Site.
Week& entend ici rappeler les termes de l'article 313-1 du Code Pénal français :

" L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge. L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375000 € d'amende ".

Article 2 - Processus de passation des commandes et formation du contrat

Article 2.1. - Séjours et forfaits touristiques

Vous pouvez passer vos commandes de réservation de séjours et de forfaits touristiques directement par Internet sur le Site Internet : https://www.weeknd.fr/.

Les informations contenues sur le Site, relatives notamment au détail des différents séjours et forfaits touristiques proposés et au détail de la commande effectuée par le Client, constituent l'information préalable définie à l'article L. 211-4 du code de tourisme et des articles L. 111-1 et L. 111-2 du Code de la Consommation.

La procédure de passation des commandes sur le Site comporte notamment les étapes suivantes :

- Sur le Site, le client entre 5 éléments :
  - Destination de départ et d'arrivée
  - Nombre de participants
  - Dates du week-end. Il lui est possible de lancer un processus de synchronisation des dates avec les autres participants. Il sera alors invité à envoyer un lien de connexion à chaque participant. Via ce lien, chacun pourra soumettre ses disponibilités. Une fois toutes les disponibilités remplies, notre algorithme analyse les réponses et remonte la ou les dates sur lesquelles partir. L'utilisateur est alors invité à lancer sa recherche de week-end sur ces dates.
  - Thème du week-end
  - Budget par personne envisagé
- Une fois les éléments soumis, il clique sur le bouton « Trouver mon week-end ».
- Ce clic déclenche l'interrogation de notre base de données pour vérifier les différents produits disponibles et qui correspondent à la demande de l'utilisateur.
- Notre algorithme analyse ensuite les résultats, les trie et compile la meilleure proposition de week-end possible par rapport à la demande.

- Une proposition globale de week-end comprenant hôtel, activités et restaurants est alors présentée à l'utilisateur.
- Le client peut alors consulter les détails de chaque prestation et en générer de nouvelles si l'offre de base ne lui convient pas.
- Une fois convaincu, il valide la proposition et les prix afin de passer au paiement.
- Avant le paiement, les informations nécessaires à la réservation des activités sont demandées au client (taille, âge etc.). Elles diffèrent en fonction des activités.
- Une fois ces informations complétées, l'utilisateur sera invité à effectuer son paiement par carte bancaire, sous réserve d'avoir accepté les présentes Conditions Générales de Vente. Votre commande ne sera définitivement conclue que suite à l'acceptation du paiement par votre banque. Tout refus de paiement par votre banque, postérieur à l'acte d'achat, entraîne l'annulation de votre commande.
- A compter de la validation définitive de votre commande par Week&, nous vous adresserons un e-mail de confirmation de votre commande récapitulant l'ensemble des éléments relatifs à celle-ci. En plus de cela, vous recevrez également une confirmation par e-mail de la part de nos partenaires contenant notamment vos vouchers. Vous devrez les conserver puisque ceux-ci vous seront demandés à votre arrivée sur le lieu du séjour ou de délivrance de la prestation. En outre, ils constitueront un moyen de preuve attestant de votre commande.
- Ainsi, il vous appartient de vous assurer de l'exactitude de vos coordonnées, vous permettant de recevoir la confirmation de votre commande. En cas d'erreur de votre part dans la saisie de vos coordonnées, vous assumerez seul les conséquences de la non réception de cette confirmation et il vous incombera de contacter le service Client de Week&.

Article 2.2. - Code de réduction et Programme de fidélité

Un code de réduction ne peut être utilisé que pour les produits proposés par Week&. Des codes de réduction sont notamment offerts via le programme de fidélité gratuit que nous proposons à nos voyageurs.

Pour plus d'informations sur notre programme et ses avantages, veuillez consulter la rubrique « Programme de fidélité Week& » directement sur www.weeknd.fr. Celles-ci sont incorporées par renvoi aux présentes Conditions.
Vous devenez automatiquement membre du programme de fidélité lorsque vous créez un compte chez nous.

Le code de réduction est soumis à un minimum d'achat, et n'est pas cumulable avec un autre code de réduction ou promotion en cours. La réduction n'est ni cessible ni utilisable partiellement et n'entraînera aucune contrepartie monétaire sous quelque forme que ce soit.

Article 3 - Prix et conditions de règlement

Article 3.1 - Prix

Le prix du Produit, affiché sur le Site, est celui en vigueur au moment de la commande et correspond au prix de la Prestation réservée toute taxe comprise (TTC), plus des frais de réservation facturés par la société Week& en son propre nom.

Tous les prix sont affichés en Euros et TTC conformément au régime de TVA sur la marge des agents de voyages, les factures émises par Week& ne mentionnent pas la TVA collectée sur les prestations vendues.
Si par suite d'une erreur matérielle, le prix affiché sur le Site ou communiqué au Client par tout autre moyen est manifestement dérisoire ou abusivement bas par rapport à la valeur objective de la Prestation, Week& peut annuler le dossier de réservation sans frais ni pénalités. Le Client pourra effectuer une nouvelle réservation en fonction des disponibilités et selon le prix conforme des Prestations.

Hormis le cas particulier mentionné à l'article 6.1, ces frais de réservation ne pourront faire l'objet, à quelque titre que ce soit, d'un remboursement en cas d'annulation par vos soins de la réservation.

Vous pourrez être amené à payer sur place, directement au Partenaire sélectionné, des frais supplémentaires liés notamment à la taxe de séjour, la présence d'animaux, tout complément de prestation souscrit par vos soins après passation de commande, etc. Il est précisé que ces frais supplémentaires ne peuvent pas être réglés avec des codes promo Week&. Nous vous rappelons qu'il est d''usage dans l'hôtellerie de prendre une préautorisation carte bancaire au moment du check-in pour couvrir les consommations personnelles non comprises dans le prix payé ainsi que les taxes de séjour.

Aucune contestation concernant le prix du voyage ne pourra être prise en considération après la validation de la commande par le Client, qui apprécie avant son achat si le prix lui convient, en acceptant pour les forfaits touristiques le fait qu'il s'agit d'un prix forfaitaire.
En outre de manière générale, et sauf mention expresse contraire, ne sont pas compris dans les prix l'ensemble des dépenses à caractère personnel ou accessoires à la prestation, telles que les assurances, les frais de livraison, les frais d'excédent de bagages, les frais de parking, les frais de vaccination et de formalités administratives,

de blanchissage, de téléphone, de boissons, de room-service, les pourboires, l'utilisation des installations sportives, et plus généralement de toute prestation non expressément incluse dans le récapitulatif de la commande.
Enfin, Week& se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure. Dans cette hypothèse, Week& se réserve le droit de solder sa créance sur cette dernière par compensation des sommes versées et de réclamer le solde dû pour la nouvelle commande auprès du Client.

Article 3.2. - Conditions de règlement

Week& se réserve le droit de revenir vers le Membre à tout moment après la commande (que celle-ci soit soldée ou non), pour des demandes de complément d'information et/ou de justificatifs liés au paiement de la commande (copie de la carte bancaire utilisée, copie de la pièce d'identité du porteur…).
Week& interdit l'achat de prestations par un mineur. Week& ne saurait être tenue pour responsable dans le cas où, malgré cet interdit, un mineur commanderait une prestation.

Toutes les commandes sont payables en Euro au moyen des cartes bancaires suivantes:
- Carte Bleue nationale,
- Carte VISA,
- Cartes Eurocard/Mastercard reconnaissables à leur hologramme MC.

Le Membre garantit qu'il est pleinement habilité à utiliser la carte de paiement utilisée et que cette dernière donne accès à des fonds suffisants pour couvrir tous les coûts nécessaires au règlement de la commande. L'engagement de payer donné au moyen d'une carte de paiement est irrévocable. Il ne peut être fait opposition au paiement qu'en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse de la carte. En dehors de ces cas limitativement admis par le législateur, le porteur de la carte se rend coupable de fraude à la carte bancaire. Le droit d'opposition au paiement ne saurait notamment être utilisé pour pallier l'absence de droit de rétractation, Week& se réservant le droit dans cette hypothèse de procéder à toutes mesures de recouvrement et, le cas échéant, à saisir les juridictions compétentes.
A chaque paiement par carte bancaire, le Membre a le choix de mémoriser ou non ses informations bancaires afin de faciliter ses paiements ultérieurs. Le Membre doit ensuite confirmer la date d'expiration de sa carte bancaire pour valider ses futurs paiements.
Si le Membre souhaite supprimer ses informations bancaires une fois qu'elles ont été mémorisées, il peut le faire à tout moment depuis la rubrique « Réductions et paiement».

Article 3.3 - Preuve des commandes/archivage

Vous êtes expressément informé que, sauf erreur manifeste dont vous apporteriez la preuve, les données conservées dans les bases de données de Week& ont force probante quant aux commandes passées.

Les données sur support informatique ou électronique conservées régulièrement constituent des preuves recevables et opposables dans les mêmes termes et avec la même force probante que tout document qui serait reçu et conservé par écrit.

Article 4 : Documents de voyage

La remise des documents de voyage attachés aux prestations (bon d'échange, voucher, convocation et/ou titre de transport …) s'effectue par courrier électronique par Week& et/ou ses partenaires. Certains documents peuvent également avoir à être transmis par courrier postal.

Le Membre doit donc communiquer à Week& une adresse mail (ou un numéro de télécopie) et une adresse postale permettant à Week& de lui adresser de manière certaine les documents relatifs à son voyage.
Le Membre est également invité à communiquer un numéro de téléphone, de préférence mobile, afin de permettre à Week& de le contacter à tout moment avant son départ ou pendant son séjour en cas de besoin.
En tout état de cause, en cas de transmission par le Membre de coordonnées erronées, Week& ne peut être tenue pour responsable en cas de non-exécution ou de mauvaise exécution des prestations dues à la non réception des documents de voyage

Article 5 – Conditions particulières applicables aux prestations

Article 5.1 – Hôtels

Il est précisé que certains hôtels n'acceptent pas les personnes mineures de moins de 16 ans ou de moins de 18 ans. Lorsque c'est le cas, cela est précisé sur le descriptif de l'offre. Il est de la responsabilité du client de vérifier l'âge des voyageurs.

Article 5.1.1 - Classification

Le nombre d'étoiles attribuées à l'établissement hôtelier figurant dans le descriptif correspond à une classification établie en référence à des normes locales dans la majorité des pays d'accueil. Il se peut toutefois que dans certains pays il n'existe aucun organisme officiel de tourisme pour établir et valider cette classification. Dans cette

hypothèse, les informations figurant dans le descriptif sont établies en fonction de l'appréciation du fournisseur. En tout état de cause, elles peuvent donc différer des normes françaises et européennes. Week& s'efforce d'informer ses membres le plus précisément possible sur les conditions de leur hébergement. Les appréciations portées sur les descriptifs découlent notamment de la connaissance des établissements par Week& et ses prestataires.

Article 5.1.2 - Chambres

Sauf mention contraire indiquée sur le descriptif, les différentes catégories de chambres correspondent aux critères suivants :

- Les chambres individuelles disposent d'un lit d'une personne.
- Les chambres doubles disposent de deux lits simples ou d'un lit double.
- Les chambres triples se présentent, dans la plupart des cas, comme une chambre double à laquelle est ajouté un lit d'appoint (attention : ce lit peut être inférieur à la taille standard).
- Les chambres quadruples se présentent, dans la plupart des cas, comme une chambre double à laquelle sont ajoutés deux lits d'appoints (attention : ces lits peuvent être inférieurs à la taille standard).

Les demandes spécifiques de chambres communicantes seront transmises par Week& à l'hôtelier, sans garantie de disponibilité.

Sauf mention contraire précisée sur le descriptif, une participation à régler sur place peut être demandée pour l'installation d'un lit bébé, cette dernière devant être formulée lors de la réservation, sous réserve toutefois des disponibilités de l'hôtel ou de la résidence.

A titre indicatif, et selon les usages applicables en matière d'hôtellerie, la prise de possession des chambres le jour de l'arrivée n'est généralement possible qu'entre 14h et 17h (quelle que soit l'heure d'arrivée). Lorsqu'un Membre réserve auprès de Week& une prestation hôtelière seule, sans passer par l'intermédiaire de Week& pour ses transports, il relève de sa responsabilité de s'assurer directement auprès de l'hôtelier des horaires d'ouverture de la réception et des modalités de prise de possession des chambres, notamment en cas d'arrivée tardive.

Le jour du départ, la libération des chambres est généralement demandée entre 9h et midi au plus tard (quel que soit l'horaire de retour le cas échéant).

Les horaires propres à chaque hôtel seront communiqués au Membre dans le descriptif de la prestation.

Le non-respect des horaires imposés par les hôtels pour la libération des chambres pourra entraîner des frais supplémentaires à la charge du Membre, notamment la facturation d'une nuitée supplémentaire, sans possibilité de remboursement de la part de Week&.

Article 5.2 - Résidences de tourisme et location de meublés

Les résidences de tourisme sont classées en catégories (étoiles) en fonction de leur équipement, de leur confort et de leurs services. Le classement n'est pas obligatoire.
Lors de son arrivée dans une résidence de tourisme ou d'un logement meublé saisonner, le Membre est généralement tenu au versement d'un dépôt de garantie, dont le montant peut varier suivant l'importance et la valeur du bien. Ce montant, précisé dans le descriptif de l'offre, demeure à la charge du Membre et peut être demandé en chèque ou par carte bleue. En cas de refus de paiement, l'entrée du Membre dans le logement sera refusée. Toutes dégradations, objets et équipements manquants ou frais de ménages à retenir seront déduits du dépôt de garantie restitué au Membre après son séjour.
L'utilisation des biens et des équipements fournis avec les logements demeure sous l'entière responsabilité du Membre. Un inventaire et/ou un état des lieux d'entrée ou de sortie pourront être établis, à la demande du prestataire hôtelier.
Les conditions spécifiques de possession et de libération des logements sont détaillées dans le descriptif de l'offre.
Les logements ne peuvent en aucune manière être occupés, même pour quelques jours, par un nombre de personnes supérieur à celui prévu par le descriptif de l'offre. En cas de non-respect du nombre maximum d'occupants, le prestataire hôtelier pourra réclamer un supplément tarifaire directement au Membre ou exiger le départ des personnes en surnombre.

Article 5.3 - Cures / Loisirs sportifs
S'agissant des cures et soins dispensés dans les centres de spa, balnéothérapie ou thalassothérapie, ou encore des prestations de loisirs sportifs, le Membre doit s'enquérir avant la commande et au jour de la consommation de la prestation, de l'aptitude de tous les bénéficiaires à en bénéficier en prenant toutes les précautions que leur état de santé impose, de sorte que la responsabilité de la société Week& ne saurait être engagée en cas d'incident ou d'accident imputable à un manquement de vigilance de la part du Membre. En règle générale, l'accès aux installations bien-être est généralement interdit aux enfants de moins de 16 ans et la présence d'un adulte est obligatoire pour les enfants âgés de 16 à 18 ans.
Week& conseille aux femmes enceintes de consulter leur médecin avant d'effectuer toute réservation, pour confirmer leur aptitude à effectuer une cure de thalassothérapie, ou autres soins proposés dans le cadre du forfait. Toutes les cures n'étant pas adaptées aux femmes enceintes, certaines pourront leur être refusées.
Dans certains cas, une visite médicale pourra être imposée par les prestataires de Week& aux bénéficiaires de ces prestations, afin de s'assurer que leur état de santé est compatible avec les prestations commandées. La société Week& ne pourra pas être tenue responsable d'une décision de refus à l'issue de la visite médicale en cas d'incompatibilité médicale avec les prestations proposées.
D'une manière générale, Week& ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable en cas de mauvaise exécution de la cure ou impossibilité d'effectuer cette dernière du

fait de l'état de santé du Membre et/ou des Voyageurs, et aucun remboursement ne pourra avoir lieu de ce fait.

Article 5.4 - Activités proposées

Il est expressément convenu que la disponibilité des activités ou installations propres à chaque établissement est indiquée sur le descriptif de l'offre.
Il est également précisé que certaines activités ou installations peuvent être momentanément indisponibles ou supprimées par les prestataires de Week& notamment pour des raisons climatiques, en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles et inévitables ou encore en raison d'un nombre minimum de participants requis pour la réalisation de l'activité qui ne serait pas atteint (exemples : sport collectif).
La plupart des plages, même les plages dites " privées ", sont généralement ouvertes au public. Il se peut qu'elles ne soient pas nettoyées régulièrement par les services publics.
Par ailleurs, des activités proposées avec participation financière sur place sont souvent organisées par des prestataires extérieurs à l'hôtel. Ces activités se situent hors du cadre contractuel convenu entre Week& et le Membre. Toute suppression de ces activités au bon vouloir de l'organisateur faute de demandes suffisantes ne saurait entraîner une quelconque prise en charge par Week&.
Week& attire l'attention du Membre sur le fait que certaines activités proposées peuvent présenter des risques notamment pour les jeunes enfants. La responsabilité de la société Week& ne saurait être engagée en cas d'incident ou d'accident imputable à un manquement de vigilance de la part des parents.
Le Membre est informé qu'en haute saison (en fonction des destinations), le nombre de parasols, chaises longues, matériel sportif, etc., peut être insuffisant, en fonction de l'affluence.

Article 5.5 - Repas et boissons

Les repas et boissons compris dépendent de la formule choisie et du produit réservé par le Membre.
Certains établissements ne proposent aucune prestation de restauration (résidences de tourisme par exemple). Pour chaque prestation, le détail figure dans le descriptif.
Voici les formules les plus fréquemment proposées par les établissements :
- Tout Inclus / All Inclusive : cette formule comprend l'hébergement, les repas avec boisson (eau minérale, jus de fruits, sodas, vins, alcool locaux). Certains alcools, ainsi que les boissons hors repas, peuvent ne pas être compris dans la formule et faire l'objet d'une facturation additionnelle par l'hôtelier.
- Pension complète : cette formule comprend l'hébergement et tous les repas (petits déjeuners, déjeuners et dîners), généralement hors boisson.
- Demi-pension : cette formule comprend l'hébergement, les petits déjeuners, et déjeuners ou dîners selon les cas, sans les boissons.
- Petit-déjeuner : cette formule comprend l'hébergement et les petits déjeuners.

Dans le cadre de la pension complète ou de la demi-pension, les boissons ne sont généralement pas comprises, sauf exception dûment mentionnée dans le descriptif.
Dans certains pays, les prestataires n'ont pas toujours d'eau potable, l'achat de bouteilles d'eau potable est alors à la charge du Membre.
Dans les établissements proposant plusieurs espaces de restauration, la formule de restauration proposée est souvent limitée à un seul espace.
Toutes les consommations supplémentaires non comprises dans la formule sont à régler sur place auprès de l'hôtelier.
Sur place, le règlement de l'hôtel doit être respecté, notamment les horaires d'ouverture du ou des restaurant(s) ou bar(s), et les lieux indiqués pour consommer les repas, ou les consommations.
Les horaires et ouvertures des bars, restaurants, et discothèques, etc., peuvent être irréguliers et dépendent en tout état de cause de la direction de l'établissement.

Article 6 : Modification ou annulation de la réservation

Article 6.1 - Indisponibilité, modification ou annulation de la réservation du fait de Week&

Un soin particulier est apporté à la tenue à jour des disponibilités effectuée directement par les Partenaires. Toutefois, en cas d'indisponibilité exceptionnelle d'un Produit malgré la confirmation de la réservation faite par Week&, Week& vous informera au plus tôt et vous pourrez au choix :

- Trouver avec l'aide de Week& une autre date de disponibilité dans le même lieu que celui sélectionné à l'origine,
- Trouver avec l'aide de Week& un autre Produit de prix équivalent à la date initialement sélectionnée,
- A défaut de choisir l'une de ces solutions alternatives, la commande sera annulée dans les conditions définies ci-après. Pour toute autre annulation ou modification de la commande par Week&, vous êtes invité à vous reporter aux articles R211-9 à R211-10 du code de tourisme.

Article 6.2 - Annulation de la réservation du fait du Client

Article 6.2.1 - Annulation

Toute demande d'annulation d'une commande doit être effectuée par le Membre directement sur le Site, dans son espace personnel intitulé « Réservations », en cliquant sur le choix « Voir le détail » puis « Annuler maintenant ».
Le montant des frais liés à cette demande est indiqué au Membre et doit être validé par celui-ci pour confirmer son annulation ou annuler sa requête.

En cas d'annulation, les frais de service et les assurances ne sont jamais remboursés. De même, les frais extérieurs non compris dans la prestation et d'ores et déjà engagés par le Membre à la date effective de l'annulation ou de la modification (notamment, et sans que cette liste soit limitative : délivrance des visas ou documents de voyage, frais de préacheminement ou de post acheminement, frais de vaccination etc…) ne font l'objet d'aucun remboursement de la part de Week&.
L'annulation de sa commande par le Membre peut donner lieu à 3 situations, dépendantes des politiques d'annulation des partenaires de Week&, l'hôtel et les activités étant des entités séparées :

- Le remboursement n'est pas possible.
- Le remboursement est total avant la date X. Un remboursement total TCC sera effectué si l'annulation est faite avant cette X-date (hors frais de service).
- Le remboursement est partiel. Seule une partie du montant total TTC sera remboursée (hors frais de service).

En cas d'annulation, après déduction des frais dus par le Membre en application du présent article, toute somme due au Membre par Week& lui sera versée sous 7 jours ouvrés.
Sans préjudice de ce qui précède, en cas d'inclusion des taxes de séjour locales dans le montant de la réservation, celles-ci seront remboursées intégralement au Membre en cas d'annulation de la commande.
L'annulation de la commande par le Membre, quel qu'en soit le motif, ne le dispense en aucune manière du paiement des sommes dont il resterait redevable envers Week& en application des dispositions du présent article.
Il est expressément convenu que tout séjour interrompu ou toute prestation non consommée du fait du Membre, notamment en cas de non-présentation à l'hôtel ou présentation hors délai sur le lieu de rendez-vous ne donnera lieu à aucun remboursement.

Article 6.2.2 - Modification
Aucune demande de modification d'une commande ne pourra être prise en compte si celle-ci est formulée à moins de quinze (15) jours avant la date de départ prévue initialement.
Les demandes de modification sont applicables uniquement aux cas de figure suivants :
- correction du nom des Bénéficiaires de la commande ;
- ajout de prestations annexes, uniquement si celles-ci étaient proposées en option sur le descriptif de l'offre au moment de la réservation.
Dans ce cadre, toute demande de modification doit être effectuée par le Membre directement sur le Site, via le formulaire de contact dans la rubrique « Aide ».

Week& transmettra la demande au(x) fournisseur(s) afin de connaître la possibilité d'une telle modification, ainsi que son coût à la charge du Membre. Le montant des frais liés à la modification demandée seront ensuite transmis au membre pour validation. Dans l'hypothèse où la modification demandée par le Membre serait refusée par le Prestataire de Week& ou serait impossible, les prestations initialement commandées par le Membre seront maintenues. Par ailleurs, une demande de modification ne peut en aucun cas être assimilée à une acceptation de celle-ci. Toute demande devra explicitement être confirmée par Week&. En l'absence de confirmation dans les sept (7) jours suivant l'envoi de la demande de modification, le Membre devra considérer que sa demande n'est pas acceptée et que sa réservation initiale est maintenue.
Un billet pour un spectacle ou une activité de loisir ne peut être ni remboursé ni échangé, sauf en cas d'annulation du spectacle ou de l'activité de loisir. En règle générale, il n'est pas possible de modifier la date de la réservation afin de voir le spectacle à une autre date. Quelles que soient les circonstances, ces demandes seront accordées à la discrétion de Week& et du prestataire concerné.
Dans l'hypothèse d'une demande d'annulation partielle (Ex : si l'un des participants n'est plus en mesure de participer au séjour), contactez Week& via le formulaire de contact ou par mail (support@weeknd.fr) afin d'explorer les possibilités les plus avantageuses pour vous.

Article 7 : Assurance

Aucune assurance n'est comprise par défaut dans les prestations proposées par Week& sur le Site.

De son côté, Week& a souscrit, auprès de la compagnie ORUS, une assurance responsabilité civile qui la couvre en cas de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises à l'occasion de son activité d'agence de voyage.

Article 8 : Réclamations - litiges

Sauf en cas de force majeure et sans préjuger d'une éventuelle voie de recours judiciaire, toute réclamation doit être effectuée au plus tard dans un délai de quinze (15) jours, à compter de votre retour, par lettre recommandée avec accusé réception à l'adresse suivante : Week&, 7 chemin des cailloux - 87170 Isle, par e-mail : support@weeknd.fr ou sur le site Internet weeknd.fr à la rubrique " Aide", accompagnés des pièces justificatives. Vos réclamations seront transmises à réception au prestataire concerné. Une réponse sera apportée au Membre par le Service Consommateur dans un délai d'environ 30 jours.

En cas de différend opposant Week& au Membre, relativement notamment à la conformité et à la qualité des prestations, la modification, l'annulation, la validité, l'interprétation, l'exécution ou l'inexécution du contrat, ceux-ci s'efforceront de résoudre leur litige à l'amiable.
Si les démarches entreprises directement auprès de Week& s'avèrent infructueuses dans la résolution du litige, les parties ont la possibilité de saisir le Médiateur Tourisme et Voyage (www.mtv.travel/), préalablement à toute introduction du litige devant les Tribunaux. Il est ici précisé que cette procédure devant le Médiateur est gratuite pour le Membre.

A défaut d'accord amiable entre Week& et le Membre, tout litige sera porté devant les tribunaux français. La loi applicable aux présentes Conditions générales de vente est la loi française.

En application des dispositions de l'article 1368 du Code civil, il est expressément convenu que sauf erreur manifeste de Week&, les données conservées dans le système d'information de Week& et/ou de ses partenaires et/ou prestataires, notamment dans les outils de messagerie électroniques utilisés ont force probante quant aux commandes passées et à l'exécution des obligations des parties. Les données sur support informatique ou électronique ainsi conservées constituent des preuves, et si elles sont produites comme moyen de preuve par Week& dans toute procédure contentieuse ou autre, elles seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Article 9 – Responsabilité de Week&

S'agissant des prestations de forfaits touristiques et des prestations énumérées à l'article L. 211-1 du Code du Tourisme, Week& ne saurait voir sa responsabilité engagée dès lors que le dommage est imputable soit au Membre, soit à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat et revêt un caractère imprévisible et inévitable, soit en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables. En tout état de cause, dans l'hypothèse où Week& ou son prestataire seraient reconnus responsables, la limite de dédommagements prévue à l'article L211-17 du Code de Tourisme trouverait à s'appliquer.
S'agissant de toutes les autres prestations (transport sec, loisirs), Week& ne saurait voir sa responsabilité engagée qu'en cas de préjudices causés par une faute de sa part démontrée par le Membre.

Article 10 – Droit de rétractation

En application des dispositions des articles L221-2, 5° et L221-28, 12°du Code de la consommation, les prestations proposées sur le site par Week& ne sont pas soumises à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L221-18 et suivants du même Code en matière de vente à distance.
En conséquence, les prestations commandées sur le site sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation et de modification prévues par les présentes Conditions générales de vente et le Membre ne pourra pas invoquer le droit à rétractation.

Article 11 : Données personnelles

Comme rappelé dans nos conditions d'utilisation, dans la mesure où Week& est amenée à collecter les données personnelles concernant le client lors notamment des passations de commande de produits, cette dernière, conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Information et Liberté » permet au client de disposer d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité ou de suppression des données personnelles le concernant.

Le client peut exercer ce droit en envoyant un courrier à l'adresse suivante : Week&, 7 chemin des cailloux, 87170 Isle.

Nous vous renvoyons sur ce point à notre Déclaration sur la protection des données personnelles.

Si votre numéro de téléphone est recueilli à l'occasion de votre réservation, sa modification ou son annulation, vos coordonnées téléphoniques ne seront utilisées que pour la bonne exécution de vos demandes. Sans préjudice de ce qui précède, vous êtes informés que vous pouvez, si vous le souhaitez, vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique accessible à l'adresse suivante : http://www.bloctel.gouv.fr/.

Article 12 - Cession de la prestation

Conformément aux dispositions de l'article L 211-11 du Code du tourisme, le Membre peut céder son contrat à un tiers (hors contrat d'assurance), à condition d'en informer la société Week& par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard 7 jours avant le début du séjour, en indiquant précisément les noms et adresse du ou des cessionnaires et du ou des participants au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour.

Le cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables vis-à-vis de Week&, le cas échéant, du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession.
Dans tous les cas, si les frais engendrés par cette cession étaient supérieurs aux montants de base, il serait dû à Week& le montant exact, qui sera facturé au Membre sur présentation de justificatifs.

Article 13 : Intégrité du contrat

Le fait que Week& ne se prévale pas à un moment donné de l'une des clauses des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

Dans l'hypothèse où l'une des présentes dispositions devrait être déclarée nulle ou réputée non écrite, la validité des autres dispositions des Conditions Générales de Vente ne sera pas remise en cause.